



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans

Question écrite n° 122309

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les retards de paiement en matière de contrat privé de travaux. Face à ces retards, les artisans se sentent démunis. Il lui demande de lui préciser la réglementation applicable, et notamment en matière de suspension d'exécution de travaux et de versement d'intérêts moratoires.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122309

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12130

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)